

MESURES DE LA PAC APPLICABLES AU SECTEUR VITIVINICOLE

1. Les thématiques vitivinicoles dans les régions

Aujourd'hui le monde vitivinicole est en pleine mutation et les préoccupations environnementales et sociétales portées par la société civile touchent tous les acteurs de la filière qui sont aujourd'hui contraints de s'adapter à la demande.

- Les pays du nouveau monde gagnent de nombreuses parts de marché et deviennent de sérieux concurrents tant par leurs méthodes de production que par l'organisation de leurs filières ;
- Les boissons alcoolisées sont les derniers produits alimentaires préemballés à ne pas devoir étiqueter les ingrédients et les calories. En mars 2017, la Commission Européenne annonce sa volonté de mettre fin à cette exemption ;
- Le nombre conséquent de labels, de médailles et de logos, provoque un doute sur l'attribution des médailles et porte le consommateur à confusion dans son acte d'achat ce qui est finalement préjudiciable pour l'AOP ;
- Le secteur vitivinicole est touché par des aménités négatives à cause de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces aménités peuvent toucher des zones sensibles situées en périphérie des exploitations agricoles ;

2. Légitimité des régions européennes et des producteurs dans le débat vitivinicole européen

- Organisation du développement rural ;
- Développement, valorisation et accompagnement de la filière vitivinicole ;
- Remontée des initiatives régionales aux institutions européennes ;
- Coopération au niveau interrégional ;
- Facilitation des débats sociétaux au sein des territoires autour des enjeux environnementaux, climatiques et de santé ;
- Valorisation des paysages et des produits viticoles par le soutien à l'œnotourisme.

Le **trinôme région/producteurs/institutions européennes** permet d'adapter les décisions. La renationalisation des politiques agricoles ne permettrait pas d'obtenir des politiques cohérentes face à la diversité des besoins régionaux.

3. Les thématiques à développer pour les produits viticoles sous signes officiels de qualité

- Anticipation des changements climatiques ;
- Préoccupations environnementales et de santé publique ;
- Développement rural par la valorisation des territoires et des produits.